

La Fibre se déploie sur le territoire

Accès au Haut Débit : une aide de 150 € pour les foyers mal desservis

Le déploiement de la fibre optique se poursuit sur le territoire de Roche aux Fées Communauté. Cependant, certaines zones rencontrent encore des retards de raccordement. Pour pallier ces inégalités d'accès à Internet, une aide financière de **150 €** a été mise en place dans le cadre du **Plan France Très Haut Débit (THD)**.

À quoi sert cette aide ?

Cette aide permet aux foyers situés en **zone dite "bas débit"** (moins de 8 Mb/s) de s'équiper en solutions alternatives, comme :

- une **box 4G**,
- ou un accès à Internet par **satellite**.

Ces équipements sans fil peuvent fournir un **débit supérieur à 30 Mb/s**, seuil aujourd'hui considéré comme du **bon haut débit**.

□ **En savoir plus et faire une demande** : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/france-tres-haut-debit>

Êtes-vous éligible ?

Avant de faire une demande d'aide :

1. **Testez votre éligibilité** auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Vérifiez que votre logement est bien en zone bas débit.
2. Utilisez le **comparateur de l'ARCEP** pour :
 - connaître les offres disponibles,
 - tester l'éligibilité de votre logement à la 4G fixe,
 - comparer les débits proposés par les différents opérateurs.<https://maconnexioninternet.arcep.fr/?lat=47.754097979680026&lng=-0.9077453613281251&zoom=9&mode=debit&techno=terrestre>

Pour mieux comprendre le déploiement de la fibre

Une **cartographie interactive** du territoire a été réalisée. Elle présente le déploiement par "**plaque technique**", qui ne correspond pas nécessairement aux limites communales classiques. Ces plaques ont été priorisées selon des critères techniques et des décisions politiques locales.

□ https://carto.monterritoire.fr/map.php?instance=RAFCOM_Fibre_Optique&lng=-1.396198&lat=47.905313&zoom=11

Publié le 10 juin 2021